

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE
8^e assemblée publique du conseil d'administration, 30 mai 2005

Procès-verbal de la huitième (8^e) assemblée publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie, tenue le 30 mai 2005 à 19 h, à la Ville de La Tuque.

PRÉSENCES :

M. Michel Angers	Siège, Développement social et communautaire
M ^{me} France Beaulieu	Conseillère, Ville de Shawinigan
M. Jean-Paul Diamond	Préfet, MRC de Maskinongé
M. Réjean Gaudreault	Maire, Ville de La Tuque
M. Jean-Yves Laforest	Siège, Éducation et main-d'œuvre
M. André Landry	Maire, Notre-Dame-du-Mont-Carmel
M ^{me} Lise Landry	Mairesse, Ville de Shawinigan
M. Jean-Denis Leduc	Siège, Enseignement supérieur et R&D
M. Elzéar Lepage	Conseiller, Ville de La Tuque
M. Marcel P. Marchand	Préfet, MRC des Chenaux
M. Jules Paquin	Préfet, MRC de Mékinac
M. Raynald Périgny	Maire, Ville de Saint-Tite
M. Claude Trudel	Siège, Agroalimentaire et forêt

ABSENCES :

M. Ernest Awashish	Grand-Chef du Conseil de la nation Atikamekw
M ^{me} Hélène Arseneau	Siège, Loisir, culture et tourisme
M. Jean-Pierre Ayotte	Conseiller, Ville de Trois-Rivières
M. Yves Lévesque	Maire, Ville de Trois-Rivières
M ^{me} Jocelyne Elliott Leblanc	Mairesse, Ville de Louiseville
M. Christian Savard	Siège, Industrie, commerce et développement coopératif

PARTICIPAIENT ÉGALEMENT À CETTE ASSEMBLÉE :

M. Réjean Côté	Directeur général
M. Daniel Blain	Représentant, Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation
M ^{me} Julie Boulet	Députée de Laviolette
M ^{me} Noëlla Champagne	Députée de Champlain
M ^{me} Myriam Demers	Siège, Jeunes (Observatrice)
M. André Gabias	Député de Trois-Rivières
M ^{me} Francine Gaudet	Députée de Maskinongé
M. Patrick Guérard	Directeur adjoint
M ^{me} Liette Moreau	Siège, Femme (Observatrice)
M. Pierre Robert	Ministère des Affaires municipales et des Régions

Le président de la CRÉ, M. André Landry, préside l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Après avoir constaté le quorum, M. André Landry, président, souhaite la bienvenue au public présent dans la salle.

CA/05-06-08-99

1.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de M. Jules Paquin, appuyé par M. Jean-Denis Leduc, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 mars 2005
3. Présentation du bilan des activités de la CRÉ 2004-2005
4. Adoption des états financiers vérifiés 2004-2005 avec la firme comptable
5. Adoption du budget de fonctionnement 2005-2006 et de la programmation du FDR
6. Fonds de développement régional
 - 6.1 Bilan
 - 6.2 Projets pour décision
 - 6.2.1 Arts Excellence (AA-030-05)
 - 6.2.2 Biennale internationale d'estampe contemporaine (AA-028-05)
 - 6.2.3 Album photos historiques Shawinigan (AA-025-05)
 - 6.2.4 Amélioration des équipements de loisir culturel Phase II (AA-019-04)
 - 6.2.5 Biennale nationale de sculpture contemporaine (AA-029-05)
 - 6.2.6 Délices d'automne 2005 (AA-027-05)
 - 6.2.7 Forum sur les enjeux du secteur agroalimentaire en Mauricie (AA-033-05)
 - 6.2.8 Projet relève d'entreprises Mauricie (AA-024-04)
7. Résolution
 - 7.1 Mesures d'atténuation 20% de la possibilité forestière
 - 7.2 Rapport déposé par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise
 - 7.3 Axes transversaux : État de situation et financement
 - 7.4 Commission forestière
 - 7.5 Décentralisation des centres de décisions en région
 - 7.6 Appui au Conseil du statut de la femme
 - 7.7 Représentant TGV Net
8. Points d'information
 - 8.1 Plan quinquennal 2005-2010 : prochaines étapes/4^e chantier (date)
 - 8.2 PMVRMF : État de situation
 - 8.3 FIER-Soutien
 - 8.4 Consortium développement social Mauricie
9. Liste des comptes
10. Correspondance
11. Questions diverses
12. Prochaine réunion : le 29 août 2005, à la MRC de Mékinac
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-08-100

2.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 MARS 2005

SUR PROPOSITION de M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Reynald Périgny, il est résolu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-08-101

3.0 PRÉSENTATION DU BILAN DES ACTIVITÉS DE LA CRÉ 2004-2005

M. Réjean Côté présente succinctement le bilan des activités de la CRÉ dans un contexte de mise en place de la CRÉ et de sa structure de fonctionnement. Ce bilan se distingue par l'identification de points de convergence au chapitre, entre autres, des relations entre le gouvernement et les CRÉ et de la structure organisationnelle de la CRÉ de la Mauricie. Comme l'indique M. Côté, les points de convergence permettent d'illustrer l'arrimage des actions de la CRÉ et la mobilisation qu'elle a réussi à susciter au cours de sa première année d'existence.

SUR PROPOSITION de M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Réjean Gaudreault, il est résolu d'adopter le bilan des activités de la CRÉ pour l'exercice 2004-2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-08-102 4.0 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2004-2005

Pour ce point, M. Patrick Guérard fait une brève présentation des principaux éléments contenus dans les états financiers vérifiés par la firme comptable Dessureault Leblanc Lefebvre, comptables agréés.

SUR PROPOSITION de M. Michel Angers, appuyé par M. Elzéar Lepage, il est résolu d'adopter les états financiers vérifiés 2004-2005 de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-08-103 5.0 ADOPTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2005-2006 ET DE LA PROGRAMMATION FDR

M. André Landry demande au directeur adjoint de présenter les prévisions budgétaires 2005-2006. Pour le fonds d'administration, M. Patrick Guérard explique que la CRÉ prévoit engager des dépenses d'opération de 758 300 \$ comparativement à des dépenses de 726 040 \$ au cours du dernier exercice financier 2004-2005. Cette augmentation des dépenses de près de 5 % cette année comparativement à l'année dernière s'explique, entre autres, par un réajustement des salaires de la direction et du personnel en vertu de la mise en vigueur de la nouvelle convention collective, la nouvelle rémunération accordée cette année à la présidence, le recours à une aide technique pour la Commission forestière régionale et l'actualisation d'un nouveau plan de communication.

M. Guérard présente également la programmation annuelle de la CRÉ, conformément à l'entente de gestion signée entre la CRÉ et le ministère. Ainsi, en soustrayant de l'enveloppe intégrée du Fonds de développement régional 2005-2006 au montant de 1 442 371 \$, la partie du FDR affectée au fonctionnement au montant de 740 000 \$, la CRÉ dispose de 702 371 \$ pour le financement des projets régionaux.

En ce qui a trait aux prévisions relatives au type de projets financés, M. Guérard indique que la CRÉ prévoit recourir au volet « Autres Activités » pour financer les projets pour un montant de 602 371 \$. La balance, au montant de 100 000 \$, devrait être allouée au financement d'ententes spécifiques. Il est toutefois clairement indiqué qu'il s'agit de prévisions et qu'il pourrait s'avérer qu'un nombre plus important d'ententes spécifiques soient conclues en cours d'année. Lors de la reddition de compte, en fin d'année, il sera possible de constater les montants réellement alloués par type de projets (Ententes spécifiques versus Autres Activités).

SUR PROPOSITION de M. Jules Paquin, appuyé par M^{me} Lise Landry, il est résolu d'adopter le budget de fonctionnement de la CRÉ ainsi que la programmation du FDR pour l'exercice 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-08-104 6.0 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL**6.1 Bilan**

Le bilan du FDR, pour le financement des projets, présente un solde disponible de 560 982 \$. M. Guérard ajoute que les huit projets présentés aujourd'hui au CA totalisent des recommandations pour un montant de 148 000 \$.

SUR PROPOSITION de M^{me} France Beaulieu, appuyée par M. Réjean Gaudreault, il est résolu d'adopter le bilan présenté pour le Fonds de développement régional.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Projets pour décision

6.2.1 Arts Excellence 2005 (AA-030-05)

Résolution relative au projet Arts Excellence 2005

CONSIDÉRANT que le projet valorise la pratique professionnelle de la Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'il favorise le développement de partenariat pour le développement des arts;

CONSIDÉRANT que cette activité ajoute aux efforts déployés pour développer le sentiment de fierté régionale;

et

MALGRÉ la faible implication financière privée au projet;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Reynald Périgny, de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution de 8 000 \$, selon la structure de coûts et de financement telle qu'elle apparaît au compte rendu du comité de recommandation du 18 mai 2005, et ce, pour une seule et dernière année comme partenaire officiel d'Arts Excellence 2005, et conditionnellement à :

- la confirmation de la contribution des partenaires au financement;
- l'engagement du Conseil de la Culture et des Communications de la Mauricie à structurer une démarche d'intéressement d'un ou de plusieurs partenaires officiels privés pour soutenir les prochaines éditions d'Arts Excellence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.2 Biennale internationale d'estampe contemporaine (AA-028-05)

Résolution relative au projet Biennale internationale d'estampe contemporaine

CONSIDÉRANT que la Biennale internationale d'estampe contemporaine propose une activité d'intéressement, de connaissance et de sensibilisation sur son événement, qui est novatrice dans la tenue de cette exposition;

CONSIDÉRANT que le projet cible des clientèles locales et régionales par le biais des milieux publics d'accueil potentiels que sont les MRC, villes et villages de la Mauricie, ce qui peut avoir un effet bénéfique sur l'intérêt de la population de la Mauricie pour l'événement international unique qu'est la BIEC;

CONSIDÉRANT que le projet rejoint des prémisses et des axes de l'Entente cadre de développement de la Mauricie eu égard particulièrement au sentiment d'appartenance;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M. Michel Angers, de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution maximale de 14 000 \$, pour permettre au promoteur, la BIEC, d'expérimenter et de valider son concept d'exposition itinérante à travers la Mauricie, avec le premier thème de 2005-2006 portant sur « L'artiste et son atelier », pour, concurremment et par la suite, intéresser le milieu privé à supporter cette activité complémentaire à la programmation bisannuelle, conditionnellement à :

- une appréciation du Conseil régional de la Culture et des Communications de la Mauricie et de l'Association touristique de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.3 Album photos historiques Shawinigan (AA-025-05)

Résolution relative au projet Album photos historiques Shawinigan

- CONSIDÉRANT que le projet est en lien avec l'Entente cadre de développement de la région de la Mauricie particulièrement en regard du sentiment d'appartenance et de fierté mauricienne;
- CONSIDÉRANT que le promoteur démontre par son curriculum et son portefeuille, sa capacité de réaliser ce type de projet;
- CONSIDÉRANT que le projet peut être reçu comme un projet régional au sens où il devient le premier document d'une série qui couvrira d'autres secteurs de la Mauricie et, plus général, qui illustrera l'histoire de la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que les revenus de la vente des volumes de cette édition serviront à soutenir un autre projet du promoteur, à savoir la mise sur pied d'un centre d'archives sur l'histoire de la Mauricie, ce qui ajoute à la portée régionale du projet;
- CONSIDÉRANT que le support financier des partenaires confirmés et pressentis pour ce projet est varié et important;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M^{me} France Beaulieu de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution maximale de 5 000 \$, selon la structure de coûts et de financement telle qu'elle apparaît au compte rendu du comité de recommandation du 18 mai 2005 et conditionnellement à :

- la confirmation de l'obtention du financement complémentaire provenant des partenaires au projet;
- la confirmation que les revenus générés par la vente de l'album serviront à soutenir le projet de mise en place d'un centre d'archives sur l'histoire de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.4 Amélioration des équipements de loisir culturel Phase II (AA-019-04)

Résolution relative au projet Amélioration des équipements de loisir Phase II

- CONSIDÉRANT que le projet a une réelle portée régionale;
- CONSIDÉRANT que la concertation pour ce projet et que les intérêts pour améliorer les conditions de pratique du loisir culturel auprès des jeunes sont manifestes;
- CONSIDÉRANT que les efforts pour l'amélioration de la pratique d'activités culturelles auprès des jeunes peuvent donner de nombreux impacts positifs, notamment pour la persévérance scolaire, la qualité de l'enseignement et le développement des intérêts personnels pour la culture;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Claude Trudel, de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution de 50 000 \$, selon la structure de coûts et de financement telle qu'elle apparaît au compte rendu du comité de recommandation du 18 mai 2005 et conditionnellement à :

- la confirmation de la contribution financière prévue du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.5 Biennale nationale de sculpture contemporaine (AA-029-05)

Résolution relative au projet Biennale nationale de sculpture contemporaine

- CONSIDÉRANT que la Biennale nationale de sculpture contemporaine propose une activité d'intéressement, de connaissance et de sensibilisation sur son événement et sur la pratique artistique qui est novatrice dans la tenue de cette exposition;
- CONSIDÉRANT que le projet cible des clientèles particulièrement jeunes, par le biais des réseaux scolaires et des milieux communautaires, ce qui peut avoir un effet bénéfique sur l'éveil à de nouveaux intérêts;
- CONSIDÉRANT que l'approche préconisée est didactique, mais accessible;
- CONSIDÉRANT que le projet cherchera à rejoindre des clientèles de toute la Mauricie;
- CONSIDÉRANT que le projet rejoint des prémisses et des axes de l'Entente cadre de développement de la Mauricie eu égard particulièrement au sentiment d'appartenance;

IL EST PROPOSÉ par M. Réjean Gaudreault, appuyé par M^{me} Lise Landry, de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution maximale de 16 000 \$, selon la structure de coûts et de financement telle qu'elle apparaît au compte rendu du comité de recommandation du 18 mai 2005 et conditionnellement à :

- la confirmation de la contribution financière des autres partenaires prévus au projet;
- et une appréciation du Conseil régional de la Culture et des Communications de la Mauricie et de l'Association touristique de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.6 Délices d'automne 2005 (AA-027-05)

Résolution relative au projet Délices d'automne 2005

- CONSIDÉRANT que le projet d'entente de collaboration a pour objectif de relocaliser l'événement Délices d'automne et de lui redonner une perspective nouvelle pour les cinq prochaines années;
- CONSIDÉRANT l'importance du secteur agroalimentaire en Mauricie et l'engouement du consommateur pour les produits régionaux;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une activité qui rapproche le citoyen et le milieu rural (près de 75 000 visiteurs en 5 ans);
- CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une occasion unique de promouvoir les produits agroalimentaires (une centaine de produits par année);

IL EST PROPOSÉ par M. Marcel P. Marchand, appuyé par M. Michel Angers, de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution maximale de

35 000 \$, selon la structure de coûts et de financement telle qu'elle apparaît au compte rendu du comité de recommandation du 18 mai 2005 et conditionnellement à :

- la confirmation de la structure de coûts et de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.7 Forum sur les enjeux du secteur agroalimentaire en Mauricie (AA-033-05)

Résolution relative au projet Forum sur les enjeux du secteur agroalimentaire en Mauricie

CONSIDÉRANT que le RDAM est dans une période charnière et que le projet d'entente de collaboration a pour objectif de repositionner le développement agroalimentaire de la Mauricie et permettre aux partenaires de statuer sur les actions prioritaires à réaliser pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'une des raisons d'être des tables de concertation régionales est l'élaboration d'un plan stratégique de développement agroalimentaire de chacune des régions;

CONSIDÉRANT que l'agriculture passe par une concertation accrue de toute la chaîne agroalimentaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Marcel P. Marchand, appuyé par M. Reynald Périgny, de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution maximale de 15 000 \$, selon la structure de coûts et de financement telle qu'elle apparaît au compte rendu du comité de recommandation du 18 mai 2005 et conditionnellement à :

- la confirmation de la structure de coûts et de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2.8 Projet relève d'entreprises Mauricie (AA-024-04)

Résolution relative au Projet relève d'entreprises Mauricie

CONSIDÉRANT l'importance capitale de la relève des 4 000 entreprises familiales en Mauricie;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité où plus de 70 % des entreprises familiales de la région ne réussissent pas leur processus de succession d'ici 2010, les conséquences pourraient être désastreuses pour la Mauricie en termes de fermetures d'entreprises, pertes d'emplois, perte de dynamisme économique et spectre de l'américanisation de notre économie;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population à la réalité du propriétaire-dirigeant dans sa quête à la succession de son entreprise;

CONSIDÉRANT que la contribution de la CRÉ de la Mauricie est de l'ordre de 8 % seulement;

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M^{me} France Beaulieu, de soutenir financièrement ce projet régional, avec une contribution maximale de

5 000 \$ pour la phase I selon la structure de coûts et de financement telle qu'elle apparaît au compte rendu du comité de recommandation du 18 mai 2005 et conditionnellement à :

- la confirmation de la structure de coûts et de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-08-105 7.0 PROJETS DE RÉSOLUTION

7.1 Mesures d'atténuation 20% de la possibilité forestière

Résolution relative au plan d'action de la CRÉ pour atténuer l'impact de la baisse de la possibilité forestière

CONSIDÉRANT que le ministre Pierre Corbeil, des Ressources naturelles et de la Faune et la ministre Nathalie Normandeau, des Affaires municipales et des Régions ont eu l'occasion d'échanger avec les membres de la CRÉ, les intervenants des secteurs socio-économiques et forestiers de la région à l'occasion d'une rencontre qui s'est déroulée à Trois-Rivières, le 28 avril dernier ;

CONSIDÉRANT que cette rencontre a permis d'échanger relativement aux répercussions de la baisse de possibilité de matière ligneuse et des mesures d'accompagnement devant être mises de l'avant ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a demandé qu'on lui soumette un plan d'action régional comprenant des mesures pour soutenir le virage forestier actuel, consolider et diversifier l'industrie forestière à court et moyen terme ;

CONSIDÉRANT que la Commission forestière régionale de la CRÉ apporte sa contribution en présentant un plan d'action pour atténuer l'impact de la baisse de la possibilité forestière ;

CONSIDÉRANT que la date limite pour déposer ce plan d'action a été fixée au 3 juin 2005 par le gouvernement du Québec ;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lise Landry, appuyée par M. Elzéar Lepage, de procéder à l'adoption du plan d'action régional de la Commission forestière régionale tel que présenté lors de la réunion du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Rapport déposé par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Résolution relative au rapport déposé par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

CONSIDÉRANT qu'un nouveau constat de la forêt se retrouve au rapport déposé par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, présidé par M. Guy Coulombe;

CONSIDÉRANT que le rapport vise à donner un portrait objectif de l'état de la forêt publique et permet de vérifier si le régime québécois atteint pleinement les objectifs du

développement durable, un engagement important du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que seulement une partie des quatre-vingt-une (81) recommandations proposées par la Commission Coulombe ont été mises en œuvre par le gouvernement;

CONSIDÉRANT l'impact négatif appréhendé sur l'emploi en région de la mise en œuvre des mesures retenues à ce moment-ci;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets demande au conseil d'administration de la CRÉ d'appuyer sa position à l'effet que l'ensemble des recommandations proposées par la Commission Coulombe soient mises en œuvre;

CONSIDÉRANT que la Table des préfets en Mauricie représente 40 municipalités;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Paul Diamond, appuyé par M. Marcel P. Marchand, que la CRÉ adresse au gouvernement du Québec une demande à l'effet de mettre en œuvre l'ensemble des mesures se retrouvant dans le rapport déposé par la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Axes transversaux : État de situation et financement

Résolution relative au financement des axes transversaux durant la phase d'expérimentation

Pour ce point, M. Réjean Côté explique que dès l'adoption du prochain plan quinquennal 2005-2010, le 29 août prochain, les coûts associés à la réalisation des axes transversaux devraient être intégrés à la structure de coûts et de financement des projets déposés. Toutefois, à ce moment-ci et jusqu'au 16 juin prochain (date limite pour recevoir des demandes d'aide financière pour le CA du 29 août 2005), la CRÉ procédera à l'intégration des axes transversaux après le dépôt des dossiers. C'est le cas, par exemple, avec les dossiers TGV Net, Électrobois et l'ensemble des projets présentés pour décision lors du présent conseil d'administration.

D'ici à ce que les axes transversaux soient annoncés à nos partenaires comme devant obligatoirement être intégrés aux projets déposés, la CRÉ doit pouvoir compter sur un financement d'environ 1 000 \$ par projet. Ce montant sera utilisé pour financer les activités associées aux axes transversaux (diminution des inégalités sociales).

CONSIDÉRANT la pertinence de poursuivre le financement des axes transversaux d'ici à ce qu'ils soient intégrés au projet lors du dépôt des dossiers.

IL EST PROPOSÉ par M. Michel Angers, appuyé par M. Jules Paquin, de procéder au financement des axes transversaux à la pièce jusqu'au 29 août 2005. Après cette date, les axes transversaux devront être intégrés aux coûts et financement des projets déposés à la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Commission forestière régionale

Résolution relativement à la composition de la Commission forestière régionale

- CONSIDÉRANT que la Conférence régionale des élus de la Mauricie a signifié, lors de sa réunion du conseil d'administration du 31 janvier 2005, son intention de mettre sur pied sa propre Commission forestière régionale;
- CONSIDÉRANT que la Conférence veut accélérer la mise en place de la Commission forestière régionale de la Mauricie pour l'assister dans les nombreux dossiers actifs dans le domaine forestier qui ont trait au développement régional;
- CONSIDÉRANT que la Conférence a réuni et animé les intervenants du milieu forestier pour discuter des mandats et de la composition de la Commission forestière régionale de la Mauricie;

La Conférence régionale des élus de la Mauricie entérine la mise en place de sa Commission forestière régionale comme ci-après présentée, et ce, sous réserve de directives particulières ministérielles pouvant ultérieurement lui être fournies :

Mission :

Reconnaissant l'importance de la forêt dans le développement régional, la Commission forestière régionale est issue de la volonté de la Conférence régionale des élus de la Mauricie (CRÉ) de disposer d'un interlocuteur reconnu en matière de développement forestier afin d'obtenir des avis pertinents sur les priorités en ces matières dans un contexte d'harmonisation et d'intégration économique.

La coordination et le secrétariat de la Commission forestière régionale sont assurés par la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

La Commission forestière régionale se réunira selon un calendrier prédéterminé. Généralement, les réunions précéderont les rencontres du conseil d'administration de la CRÉ.

Mandats :

La Commission forestière régionale :

1. Conseille la Conférence régionale des élus sur toute question concernant le développement forestier;
2. Recommande à la Conférence régionale des élus les priorités d'action en matière de développement forestier;
3. Donne à la Conférence régionale des élus son avis sur toute question qu'elle lui soumet dans les matières de ses compétences;
4. Assure la veille sectorielle en matière de développement forestier;
5. Identifie les grands enjeux en matière de développement forestier, et ce, en lien avec le plan quinquennal;
6. Assure la concertation des milieux reliés au développement forestier.

Ces mandats s'articulent autour des principes de valorisation, de promotion et d'actualisation du développement durable.

Et de façon plus spécifique :

1. Prépare et recommande le Plan régional quinquennal de développement forestier (PRDF) à la CRÉ ;
2. Coordonne les diverses parties intéressées ;
3. Analyse les projets de sylviculture intensive et de Forêt habitée.

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Elzéar Lepage, que la composition de la Commission forestière régionale Mauricie soit la suivante :

Représentation de la CRÉ de la Mauricie

2 sièges

- 1 élu (agit comme coprésident)
- le représentant du siège Agro-forestier
- le directeur général (non votant)

Représentation Atikamekw

1 siège

Représentation industrie

5 sièges attribués à :

- 1 représentant secteur des papetières
- 1 représentant secteur sciage intégré
- 1 représentant secteur sciage indépendant
- 1 représentant secteur sciage feuillus
- 1 représentant secteur panneaux

Représentation spécifique

1 siège attribué à :

- L'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles

Représentation forêts privées

1 siège attribué à :

- L'Agence de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM)

Représentation travailleurs :

1 siège attribué à :

- Une personne représentant les syndicats de travailleurs forestiers et papetiers

Représentation multi-usages

4 sièges attribués à :

- L'Association des gestionnaires de ZEC's de la Mauricie
- L'Association des pourvoiries de la Mauricie
- Les réserves fauniques Mastigouche, du Saint-Maurice et de Portneuf
- L'Association touristique de la Mauricie

Représentation environnement

2 sièges attribués à :

- Le Conseil régional de l'Environnement de la Mauricie
- 1 représentant des corporations de bassins versants touchant la Mauricie

Représentation éducation et recherche

2 sièges attribués à :

- La Table sur la recherche forestière de la Mauricie
- L'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice

Représentation gouvernementale (représentants des directions régionales de la Mauricie ; non votants)

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Forêts
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Terres
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Emploi Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Décentralisation des centres de décisions en région

Résolution relativement à la régionalisation et au renforcement des centres de décisions en région

CONSIDÉRANT que les régions ressources réclament du gouvernement une régionalisation de la gestion, entre autres, dans le domaine des ressources naturelles, c'est-à-dire le renforcement des centres de décisions en région;

CONSIDÉRANT que les régions reconnaissent le rôle du gouvernement de définir les grandes orientations, mais en confiant aux régions les moyens d'organiser leur développement;

CONSIDÉRANT que ce concept, reconnu par la Commission Coulombe dans ses grandes lignes ainsi que dans la Politique nationale de la ruralité, du 6 décembre 2001, doit s'opérer graduellement, mais systématiquement;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Trudel, appuyé par M^{me} Lise Landry, de demander au gouvernement du Québec que tous les nouveaux postes incluant les remplacements de retraités soient relocalisés en région, et ce, le temps nécessaire pour une véritable régionalisation, selon un plan d'action défini avec les régions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Appui au Conseil du statut de la femme

Résolution d'appui relativement à la désignation d'une représentante au bureau régional du Conseil du statut de la femme

Pour ce point, M^{me} Liette Moreau intervient pour expliquer l'importance de doter le bureau régional du Conseil du statut de la femme d'une permanence capable de soutenir les partenaires relativement à leur dossier touchant à la condition féminine. En effet, depuis le départ à la retraite de M^{me} Voyer, il y a plusieurs semaines, le poste n'a toujours pas été comblé ce qui fait que les partenaires demeurent sans soutien technique en région.

SUR PROPOSITION de M^{me} France Beaulieu, appuyée par M^{me} Lise Landry, il est résolu de signifier à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, M^{me} Carole Théberge, la nécessité de procéder rapidement à l'embauche d'une nouvelle ressource au bureau régional du Conseil du statut de la femme, en remplacement du départ à la retraite de M^{me} Voyer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Représentant TGV Net

Résolution relativement à la nomination d'un(e) représentant(e) de la CRÉ devant siéger sur le CA de la corporation TGV Net Mauricie

M. Réjean Côté mentionne que la corporation TGV Net Mauricie accorde à la CRÉ un siège sur son CA. M. Côté rappelle que la CRÉ a soutenu financièrement le démarrage de la corporation en partenariat avec les CLD de la région.

SUR PROPOSITION de M. Michel Angers, appuyé par M^{me} Lise Landry, il est résolu de désigner M^{me} France Beaulieu comme représentante de la CRÉ

devant siéger au CA de TGV Net Mauricie. M^{me} France Beaulieu accepte d'occuper ce siège au nom de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-08-106 8.0 POINTS D'INFORMATION

8.1 Plan quinquennal 2005-2010 : prochaines étapes/4^e chantier (date)

Pour ce point, M. Réjean Côté fait un court état d'avancement des travaux de réalisation du Plan quinquennal 2005-2010. Comme prochaine étape à venir, le directeur général indique la nécessité de prévoir une demie-journée de travail, en séance privée, afin de discuter du chantier portant sur la constitution d'un cadre de gouvernance régionale qui assure la cohérence et le suivi des stratégies retenues (chantier 4).

Après discussion, M. André Landry confirme la tenue d'une rencontre de travail avec les membres du CA en séance privée et le consultant responsable de la confection du Plan quinquennal, le 16 juin prochain à compter de 9h30, à l'Hôtel de Ville de Shawinigan.

8.2 PMVRMF : État de situation

Résolution relative à la répartition de l'enveloppe 2005-2006 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

CONSIDÉRANT que le budget 2005-2006 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier est de 2,7 millions de dollars pour la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la CRÉ prélève de ce montant 80 590,00 \$ pour réaliser la délégation de la gestion du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier. En conséquence, le montant disponible pour les projets issus des territoires et les projets régionaux se solde à 2 619 410,00 \$;

CONSIDÉRANT que les partenaires régionaux (MRC des Chenaux, MRC Maskinongé, MRC Mékinac, Ville de La Tuque et Ville de Trois-Rivières) ont manifesté, malgré l'absence de la Ville de Shawinigan, lors d'une rencontre tenue le 19 avril 2005, leur volonté de considérer les pourcentages utilisés l'an dernier pour la distribution des montants pour chacun des territoires et des projets régionaux;

IL EST PROPOSÉ par M. Elzéar Lepage, appuyé par M. Jules Paquin, de répartir l'enveloppe 2005-2006 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier de la façon suivante :

Territoire	Pourcentage	Montants
La Tuque	38,7 %	1 013 712,00 \$
Mékinac	27,3 %	715 099,00 \$
Maskinongé	15,5 %	406 008,00 \$
Des Chenaux	3,9 %	102 157,00 \$
Shawinigan	3,9 %	102 157,00 \$
Trois-Rivières	2,0 %	52 388,00 \$
Projets régionaux	8,7 %	227 889,00 \$
CRÉ Gestion de délégation		80 590,00 \$
TOTAL	100 %	2 700 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 FIER-SOUTIEN

Résolution relative au FIER-SOUTIEN

- CONSIDÉRANT la décision du conseil d'administration du 31 janvier 2005 à l'effet d'appuyer la constitution d'un FIER à portée régionale;
- CONSIDÉRANT que le FIER-SOUTIEN est mis en place sous l'égide de la CRÉ qui en désigne l'entité de gestion;
- CONSIDÉRANT que le Fonds de développement économique (FDÉ) LaPrade Trois-Rivières souhaite contribuer à la création d'un FIER-SOUTIEN par un investissement d'un montant minimum de 500 000 \$;
- CONSIDÉRANT que la Table des préfets, représentant 40 municipalités en Mauricie, a convenu, lors de sa réunion du 30 mai 2005, d'encourager la constitution du FIER-SOUTIEN en y investissant un montant de 15 000 \$;
- CONSIDÉRANT que d'autres partenaires seraient actuellement intéressés à investir financièrement au démarrage d'un FIER-SOUTIEN;
- CONSIDÉRANT que le FDÉ LaPrade Trois-Rivières serait prêt à collaborer à la mise en place d'un FIER-SOUTIEN;
- CONSIDÉRANT que la région dispose jusqu'au 30 septembre 2005 pour déposer auprès d'Investissement-Québec un document de présentation pour accréditation;
- CONSIDÉRANT la pertinence d'agir rapidement en mandatant un comité provisoire, sous la responsabilité de la direction de la CRÉ, relativement aux démarches visant à monter un document de présentation pour la constitution d'un FIER-SOUTIEN;
- CONSIDÉRANT que ce comité provisoire devra présenter au conseil d'administration du 29 août 2005 un état de situation quant aux possibilités de mettre sur pied un FIER-SOUTIEN;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Yves Laforest, appuyé par M. Claude Trudel, de confier au comité provisoire constitué, au minimum de la direction de la CRÉ et d'une personne représentant le Fonds LaPrade, le mandat d'étudier et de coordonner les démarches visant la constitution d'un FIER-SOUTIEN en vue de présenter un état de situation lors du conseil d'administration du 29 août 2005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Consortium développement social Mauricie

À titre de représentant du siège Développement social et communautaire, M. Michel Angers fait une brève présentation de la nouvelle brochure promotionnelle du Consortium en développement social de la Mauricie. Ce document présente bien le rôle et les mandats dévolus au Consortium en Mauricie. Des exemplaires sont distribués au public lors de la réunion.

CA/05-06-08-107 9.0 LISTE DES COMPTES

M. André Landry fait état de la liste des comptes.

SUR PROPOSITION de M. Jean-Denis Leduc, appuyé par M. Jean-Paul Diamond, il est résolu d'adopter la liste des comptes de la CRÉ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA/05-06-08-108 10.0 CORRESPONDANCE

M. Réjean Côté fait la lecture de ces correspondances acheminées à la CRÉ depuis le dernier CA :

- Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) annonce à la CRÉ l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$ devant servir au financement de l'Observatoire du système régional d'innovation de la Mauricie (OSRIM), dans le cadre de la troisième année du projet pilote;
- M^{me} Ginette R. Dontigny, conseillère Relations avec le milieu d'Hydro-Québec, indique, dans sa correspondance, l'annonce du début des travaux de construction de deux nouveaux aménagements hydroélectriques sur la rivière Saint-Maurice en Haute-Mauricie;
- Les ministres Pierre Corbeil et Nathalie Normandeau, respectivement des Ressources naturelles et de la Faune et des Affaires municipales et des Régions, tiennent à remercier chaleureusement la CRÉ pour les efforts consentis à l'organisation de la rencontre avec les intervenants des secteurs socio-économiques et forestiers de la région de la Mauricie, le 28 avril 2005;
- La ministre Nathalie Normandeau indique dans sa correspondance, adressée au directeur général, qu'elle autorise la CRÉ à verser une rémunération annuelle de 15 000 \$ au président en contrepartie des frais associés aux multiples activités de représentation du président;
- Le ministre Pierre Corbeil signifie dans sa correspondance que pour l'année 2005-2006 une somme de 2,7 M \$ sera mise à la disposition de la région pour le volet II du PMVRMF;
- Une autre correspondance du ministre Pierre Corbeil adressée, cette fois-ci, au président de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes, dans laquelle la CRÉ se trouve en copie conforme, indique le financement de l'Agence au montant de 1 332 000 \$ dans le cadre de l'année 2005-2006;
- Pour cette correspondance, le président de la CRÉ s'adresse aux préfets des MRC et des maires des trois grandes villes afin de susciter leur collaboration avec le magazine Québec Entreprise dans le but de promouvoir le développement économique et mieux faire connaître aux gens la mission de la CRÉ de la Mauricie;
- Une résolution d'appui adressée à la Technopole Vallée du Saint-Maurice par la Chambre de commerce et d'industries de Trois-Rivières est mise à l'attention du conseil d'administration de la CRÉ.

CA/05-06-08-109 11.0 QUESTIONS DIVERSES

Le président invite le public à adresser leur question en lien avec les points présentés. Aucune question n'est formulée par le public. M. André Landry en profite pour remercier les personnes présentes de leur intérêt en regard des affaires et des projets discutés en CA.

CA/05-06-08-110 12.0 PROCHAINE RÉUNION : LE 29 AOÛT 2005

La prochaine assemblée publique de la CRÉ se tiendra, cette fois-ci, à la MRC de Mékinac, le 29 août 2005, à 19h00. La séance privée est toutefois prévue débuter dès 15h00 pour permettre la présentation du plan quinquennal 2005-2010.

CA/05-06-08-111 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Michel Angers, appuyé par M. Jules Paquin, l'assemblée est levée à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

André Landry
Président

Jocelyne Elliott Leblanc
Secrétaire